

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2019

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Jean-Charles DOBY
M. Jean-Marie DROUAUD
Mme Eliane REYNAUD
M. Christophe CHOPINET
M. Jean-Marc PHILIPPEAU
M. Gérard ANDRIEUX
M. Philippe TEXIER
CDC DU ROUILLACAI
M. Philippe BERTRAND

M. Jean LABRUNIE
M. Jean-Claude GUILLOT
GRAND COGNAC
M. Jacky PLANTIVEAU
Mme Dominique PETIT
CDC CŒUR DE CHARENTE
M. Alain MORANGE
M. Thierry BERNADAUD
CDC LAVALETTE TUDE DRONNE
M. Frédéric DOUAY

DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS

GRAND ANGOULEME

M. Alain SARTORI
M. Fabrice BOUSIQUE
M. Jean-Noël GUEDON
Mme Claudie BRUNET

CDC LAVALETTE TUDE DRONNE

M. Christophe GRELLIER
CDC DU ROUILLACAI
M. Fabrice BERTRAND

PARTICIPAIENT

PERSONNEL DU SyBRA

Mme Corinne GUERIN, secrétaire
M. Mathieu TALLON, technicien rivière

TRESORIERE DE LA COURONNE

Mme ISABELLE BUTAUD

ETAIENT EXCUSES

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Thierry CHARBONNAUD
M. Pascal MONIER

CA GRAND COGNAC

M. Guy DEWEVRE

CDC DU ROUILLACAI

M. Francis ROY

DELEGUES SUPPLEANTS

GRAND ANGOULEME

Mme Evelyne MORELET

CDC CŒUR DE CHARENTE

Mme Corinne JOUBERT

Séance ouverte à 18H05

☞ ☞

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 02 2019 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le Comité Syndical du 20 02 2019. Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu du dernier comité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CONTRIBUTIONS EPCI 2019

Les contributions des EPCI étaient en 2018 de 300 000 € et sont maintenues pour 2019 à ce même montant. La répartition de ces contributions pour 2019 (tableau ci-dessous) est différente en fonction de la population et de l'intégration du Javart dans la CDC Cœur de Charente d'où une augmentation de leur contribution en 2019 de 2 860.10 €.

EPCI à FP - SyBRA 2018	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 300 000 euros en 2018 et en 2019		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,74	84,83	188 224,65 €	254 486,73 €	221 355,69 € - 1 724,98 €
Grand Cognac	11,07	5,79	33 204,95 €	17 383,05 €	25 294,00 € - 730,40 €
Rouillacais	11,58	4,04	34 736,67 €	12 122,19 €	23 429,43 € - 270,84 €
Lavalette/Tude/Dronne	6,71	1,60	20 118,76 €	4 801,38 €	12 460,07 € - 160,88 €
Cœur de Charente	7,90	3,74	23 714,97 €	11 206,65 €	17 460,81 € + 2 860,10 €

M.DOBY indique que le montant des contributions est en concordance avec le prévisionnel qui avait été présenté aux EPCI membres.

Mathieu TALLON indique qu'un courrier, la délibération des contributions ainsi que le rapport d'activités 2018 sera adressé aux EPCI membres.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir voter les contributions présentées.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter et de voter la répartition des contributions 2019 des EPCI à FP comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

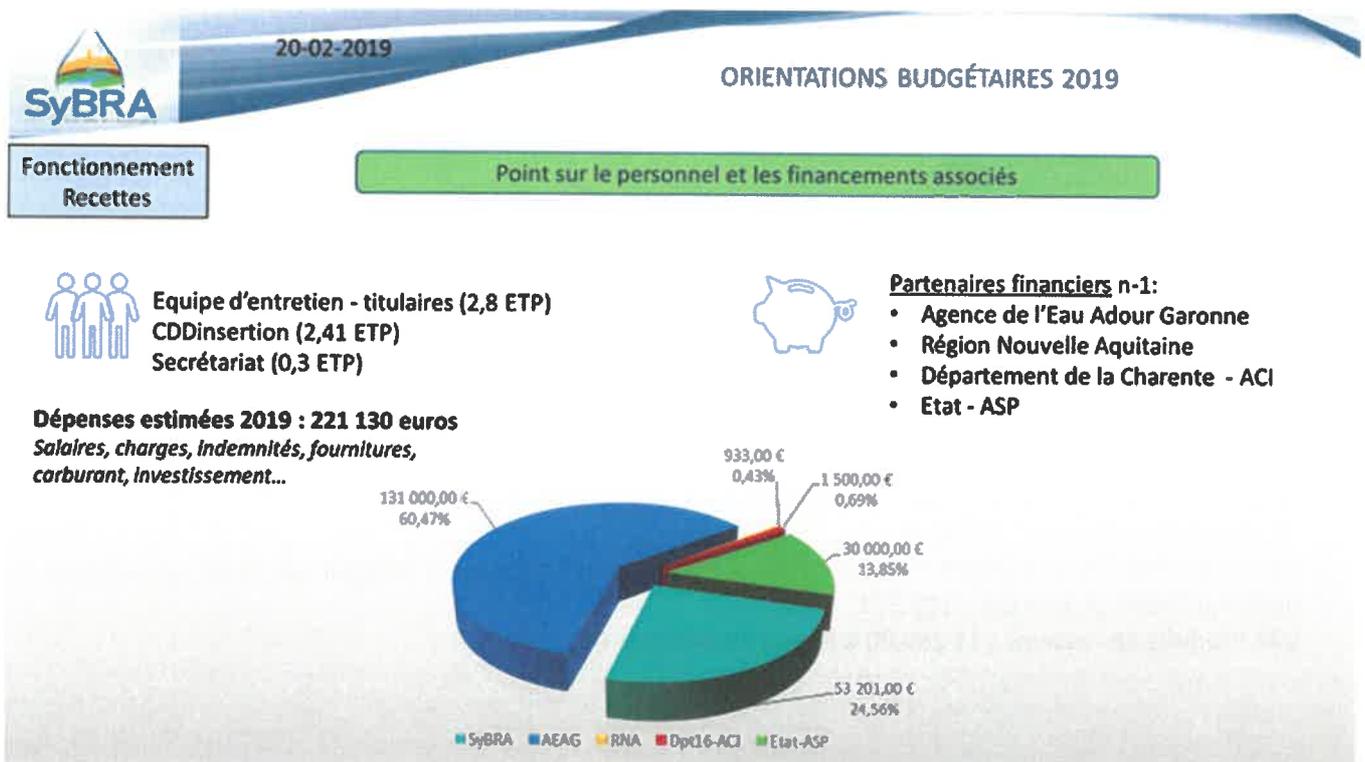
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

013 Atténuations de charges : 0 €
 70 Produits de gestion courante : 1 200 €
 74 Dotations, subventions et participations : 600 000 €
 Détaillées comme suit :
 74718 Autres participations (ASP insertion) : 30 000 €
 7472 Régions (postes TR 2018, Travaux hydromorphologiques) : 10 000 €
 7473 Départements (ASP insertion) : 10 000 €
 74751 Participations EPCI : 300 000 €
 Détaillées comme suit :
 Grand Angoulême : 221 355.69 €
 Grand Cognac : 25 294 €
 Rouillacais : 23 429.43 €
 Lavalette Tude Dronne : 17 460.81 €
 Cœur de Charente : 12 460.07 €
 7478 Participations ADOUR GARONNE (Personnel, véhicules, travaux d'entretien) : 250 000 €

 18 H 15 : Arrivée de M. GUEDON

 7588 Autres produits de gestion courante : 4 409.60 €
 042 – 777 Subvention d'investissement transféré : 350 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 605 959.60 €
Excédent de fonctionnement : 467 246.10 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 1 073 205.70 €



Mathieu TALLON précise, comme on peut le remarquer sur la diapositive précédente, que l'Agence de l'Eau Adour Garonne est un de nos financeurs important (60.47 %).

L'ASP finance à 90 % les salaires des agents en insertion.

Le Département et la Région financent de moins en moins les postes de techniciens depuis quelques années.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

011 charges à caractère général : 454 200 €

6132 locations immobilières : 35 000 € (2 loyers comptabilisés et loyer 2019 atelier)

61521 entretien de terrains : 250 000 € (marché Rivolet en cours travaux ripisylve)

6226 honoraires : 25 000 € (enquêtes publiques DIG PPG 5 bassins versants et suivi juridique)

6236 catalogues et imprimés : 4 000 € (impression des documents pour les 5 enquêtes publiques)

63512 taxes foncières : 6 000 € (2 années comptabilisées)

012 charges de personnel : 393 550 € CA 2018 : 302785.36 € réalisé

6218 Autre personnel extérieur : 12 000 € (secrétariat à temps partiel)

64131 Personnel non titulaire : 50 000 € (Postes CDD technicienne en ruissellements et encadrant technique)

18 h 25 : Arrivée de M. BOUSIQUE

65 Autres charges de gestion courante : 49 100 € (indemnités élus et charges)

65548 Autres contributions : 7 000 € (cotisations ADT 16 et charente eaux)

65888 charges diverses de gestion courante : 10 000 €

RECEMA : convention groupement de commandes pour effectuer des prélèvements pour le contrôle de la qualité de l'eau.

Participation aux tickets restaurant

022 Dépenses imprévues (7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement) : 38 064.89 €

673 Titres annulés sur exercice antérieur : 1 000 €

042-6811 Amortissements : 37 290.81 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 973 205.70 €

023 virement vers l'investissement : 100 000 €

TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 1 073 205.70 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

021 Virement du fonctionnement vers l'investissement : 100 000 €

10222 FCTVA : 9 103.41 €

1068 Affectation au besoin de la section d'investissement : 0 €

13 Subventions : 229 500 € (détaillé ci-dessous)

1311 Subvention d'équipement Etat : 124 000 € (Etude DIG PPG, Travaux Nouère liste 2 et Etudes Boème et Touvre liste 2)

1312 Subvention Région : 5 500 €

1321 Subvention Etat (DREAL et COSEA) : 100 000 € (Travaux Nouère liste 2)

28 Amortissements : 37 290.81 €

041/2033 P10 Frais insertion marché travaux hydromorphologiques à intégrer au 2312 agencements et aménagements de terrains : 115.57 €

024 Produits de cessions : 11 259.00 € (vente du véhicule BREMACH)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 387 268.79 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 160 347.67 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018 : 547 616.46 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Programme 34 Etude Ouvrir liste 2 : 15 000 €
Programme 38 Etude Boème liste 2 : 8 500 €
Programme 10 Travaux hydromorphologiques : 12 000 € en reste à réaliser et 25 000 € en 2019
Programme 13 études DIG PPG : 15 000 € Reste à réaliser et 34 200 € en 2019
Programme 15 Travaux Nouère liste 2 + RN 141 : 26 000 € en reste à réaliser et 267 204.92 € en 2019
Le virement de 100 000 € servira aux travaux de la Nouère qui seront réalisés suivant l'étiage 2019.
Programme 15 études PPG DIG Boème Anguienne : 79 000 €
DIG uniquement sur la Charraud pour l'instant. Il est nécessaire de faire des DIG sur l'ensemble de nos bassins.
Ceci est une demande de notre partenaire de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, c'est également une obligation réglementaire et conditionne les subventions versées de leur part.

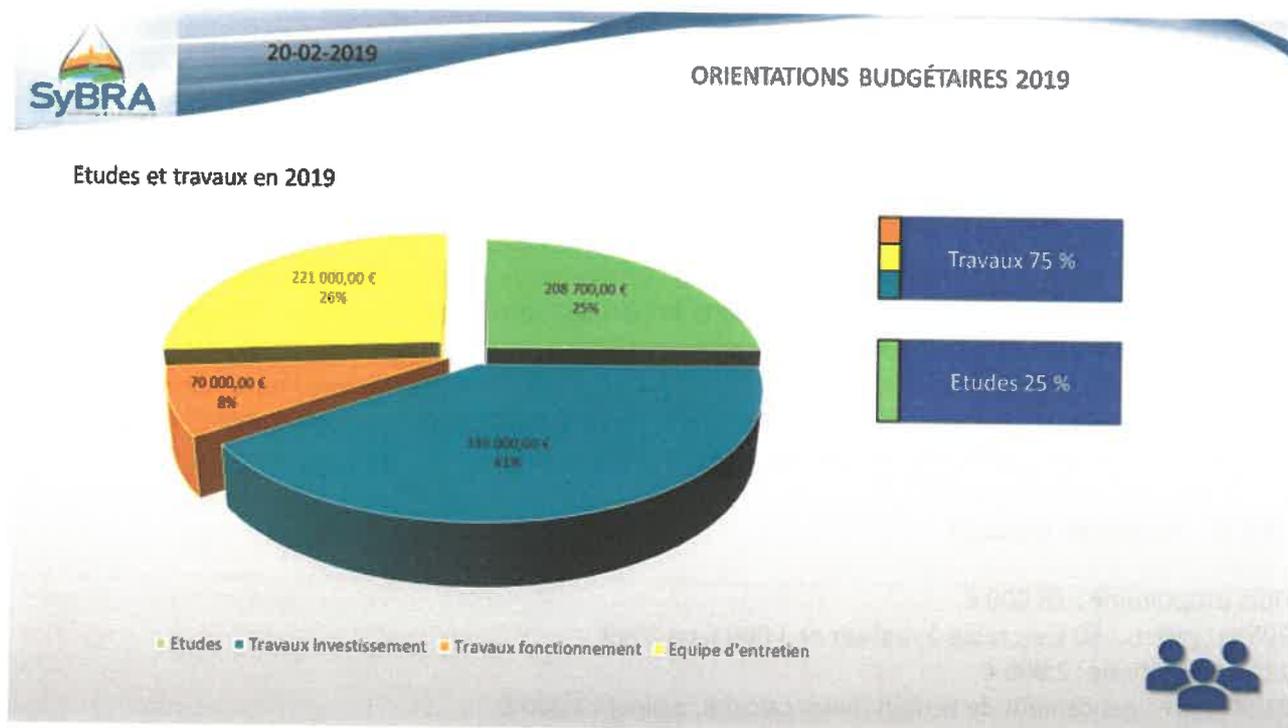
18 h 35 : Arrivée M. GUILLOT

Hors programme : 28 600 €
2051 Logiciels : 50 € en reste à réaliser et 3 000 € en 2019
2121 Plantations : 2 000 €
2128 Autre agencement de terrain (blocs calcaire, galets) : 2 000 €
21568 Matériel et outillage incendie (extincteurs) : 500 €
2182 Matériel de transport : 7 500 €
2183 matériel informatique : 1 400 € en reste à réaliser et 2 600 € en 2019
1400 € achat de 2 tablettes et 2000 € achat d'un ordinateur pour le chef d'équipe
2184 Mobilier : 2 000 €
2188 Matériel divers (tronçonneuse, débrousailluse, pluviomètres) : 4 000 €
2188 Communication (panneaux informatifs, panneaux mobiles) : 5 000 €

040-13913 subvention d'équipement transférée en compte de résultat : 350 €
041/2312 : Frais insertion marché travaux hydromorphologiques à intégrer au 2312 agencements et aménagements de terrains : 115.57 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 492 495.66 €
RESTES A REALISER 2018 : 55 120.80 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 547 616.46 €

ETUDES ET TRAVAUX 2019



Mathieu TALLON indique que la fin des études DIG PPG sur les 5 bassins versants apportera des travaux sur les 10 années à venir.

M. DOBY indique que ces études sont importantes et permettent de répondre à nos questions.

Par exemple : une réunion a eu lieu lundi 11/03/2019 avec le cabinet SEGI pour l'étude sur la continuité de la Touvre et nous permet de nous rendre compte des montants des travaux à envisager et des solutions à apporter.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir voter le budget primitif 2019 présenté.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver et voter le budget primitif 2019 présenté précédemment.**

CONVENTION CIDIL 2019

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient de signer une nouvelle convention de partenariat avec le CIDIL pour l'encadrement socioprofessionnel des personnels d'entretien en CDDI et l'accompagnement du SyBRA dans sa fonction d'employeur, rédiger les conventions et les dossiers de demandes et d'évaluation auprès de la DIRECCTE, de l'IAE...

3 agents sont actuellement suivis par le CIDIL pour l'accompagnement socio professionnel.

L'Etat aide 90 % des salaires.

La DIRECCTE et le Conseil Départemental imposent un suivi : dialogue de gestion 1 fois/an.

Le chantier d'insertion impose un suivi administratif important (contrats à renouveler, absences, arrêts maladie, suivi socio professionnel, formations...).

M. TEXIER indique qu'il faut un suivi spécifique et une formation pour l'encadrant ?

Mathieu TALLON indique que cela nécessite une bonne communication et un suivi assez lourd également sur le terrain.

DIRECCTE : convention pour 2.41 ETP et un suivi terrain et administratif.

M. PHILIPPEAU demande si 2.41 ETP est obligatoire.

Mathieu TALLON indique non on peut plus par exemple : 4 EPT ou mettre les agents à 35 h ce qui augmentera le nombre d'ETP. Ce chiffre correspond à notre besoin actuel sur le chantier. Il peut évoluer plus ou moins en fonction de ces besoins et de la politique du SyBRA.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de la convention avec le CIDIL, qui sera annexée à la présente délibération et de tous documents en relation avec elle.**
-

ETUDE DIG PPG ANGUIENNE BOEME

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que lors du vote du Budget primitif 2019, il avait été évoqué la mise en œuvre d'une étude globale sur les bassins versants de l'Anguienne et de la Boëme. Cette étude nous permettra de mettre à jour les données en notre possession sur ces territoires et surtout bénéficier d'une déclaration d'intérêt général bassin versant par bassin versant, sécurisant nos actions d'un point de vue règlementaire et juridique.

Afin de pouvoir lancer cette étude globale (79 000 euros TTC), il vous est demandé de nous permettre de lancer la consultation des entreprises ainsi que les demandes d'aides financières auprès de nos partenaires.

Pour se faire, une convention avec Charente Eaux sera réalisée afin d'établir les pièces du Document de Consultation des Entreprises (DCE).

Ces DIG sont importantes comme par exemple sur l'Anguienne où le risque d'inondation est significatif. Sur la Boëme également, vu que cette rivière a été curée et recalibrée.

Fin 2020-2021, ces DIG seront prêtes.

Pour l'instant, une seule DIG PPG est en cours sur la Charraud et déposée à la DDT 16. Il est donc important de mener à bien ces études DIG PPG pour sécuriser notre action.

En ce qui concerne la Guirlande, la Vélude et l'Argence, une étude en interne sera faite afin de déposer des DIG simplifiées.

M. SARTORI demande combien de temps est valable une DIG ?

Mathieu TALLON indique que celle-ci est valable 10 ans. Cela permettra par la suite de prévoir les travaux sur cette même durée.

Mme PETIT demande si une DIG PPG en interne à la même valeur que celle faite par un cabinet d'étude.

Mathieu TALLON indique que oui, la seule différence c'est qu'il n'y a pas d'enquête publique.

Ces DIG permettront de déterminer nos programmes d'actions sur les 10 années à venir.

M. BERTRAND indique que ces études DIG PPG permettent d'avoir une photographie de l'ensemble des bassins et des travaux à faire.

Mathieu TALLON indique qu'il faut aussi inclure les problèmes de ruissellements et inondations recensés par la technicienne Clothilde ROUSSEAU et qu'il est important de lui faire remonter ces informations.

M. BRUNET demande si c'est la technicienne qui contacte les communes.

Mathieu TALLON indique qu'elle contacte par mail ou courrier les délégués et les communes. Ensuite, la technicienne fixe un rdv avec le délégué ou la commune pour faire un point sur les problématiques ruissellements inondations.

M. DOUAY demande si un temps est alloué pour convenir d'un rdv.

Mathieu TALLON indique de voir avec Clothilde ROUSSEAU pour fixer un rdv suivant les disponibilités de chacun.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical la majorité des membres présents, décide :

- **d'approuver et de voter le lancement de l'étude globale, de lancer la consultation des entreprises, de faire les demandes de financement.**

CHOIX DU CABINET JURIDIQUE

Cette consultation est primordiale pour accompagner le SyBRA dans son évolution.

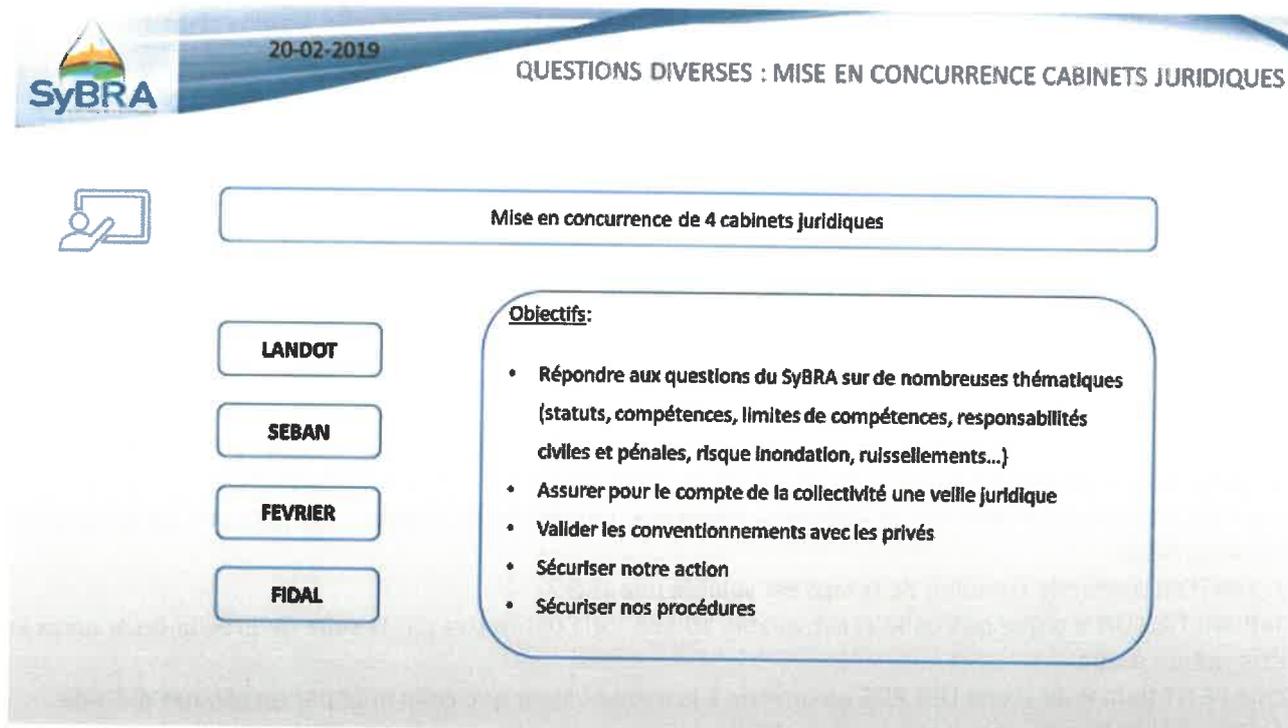
L'EPTB a organisé une réunion avec un cabinet juridique sur les risques civils et pénaux en cas d'inondation.

M. TEXIER pour l'action pénale nous n'avons de référence pour un cabinet juridique.

Mme REYNAUD demande si en adhérant à l'EPTB au niveau juridique il serait en mesure de nous aider.

Mathieu TALLON indique que non l'adhésion à l'EPTB ne pourra pas nous aider sur les questions juridiques car nos besoins ne sont pas ceux de l'EPTB.

4 cabinets juridiques ont été contactés.



20-02-2019

QUESTIONS DIVERSES : MISE EN CONCURRENCE CABINETS JURIDIQUES

Mise en concurrence de 4 cabinets juridiques

LANDOT

SEBAN

FEVRIER

FIDAL

Objectifs:

- Répondre aux questions du SyBRA sur de nombreuses thématiques (statuts, compétences, limites de compétences, responsabilités civiles et pénales, risque inondation, ruissellements...)
- Assurer pour le compte de la collectivité une veille juridique
- Valider les conventionnements avec les privés
- Sécuriser notre action
- Sécuriser nos procédures

3 cabinets ont répondu.

M. ANDRIEUX indique que FIDAL est plus spécialisé dans le domaine comptable que juridique et n'ont pas de personne qualifiée dans ce domaine.

Mathieu TALLON indique que cela n'est pas vraiment le cas. Leur cabinet de Lyon possède de bonnes références en la matière.

Cabinet juridique	Références	Nombre d'heures de travail Réponse au questionnaire fourni	Coût HT Réponse au questionnaire	Présentation en Bureau Syndical	Coût HT / h / personne Aide annuelle	Frais de déplacements	Rédaction d'actes, réunions	Classement des offres
LANDOT & Associés	+++	21	2 630,00€	Non prévu	137,00€	100,00€	137,00€	1
FEVRIER	++	10	2 000,00€	Oui	200,00€	500,00€	200,00€	2
FIDAL	+++	10,5	14 700,00€	Oui	175,00€	1 800,00€	175,00€	3

M.ANDRIEUX indique que le cabinet FEVRIER a effectivement qu'une personne mais ce n'est pas forcément un handicap. Il faut interroger ce cabinet voir si celui-ci est à même de répondre à notre questionnaire et dans quel délai.

M. PLANTIVEAU indique les frais de déplacements sont 500 € d'un côté et 100 € de l'autre.

M. TEXIER indique qu'il faut voir la réactivité et le rapport avec le cabinet.

M. BERTRAND indique que le fait d'avoir 3 propositions différentes, nous ne sommes ainsi pas liés comme dans le cadre d'un marché et que l'on peut demander aussi à un autre cabinet pour d'autres prestations.

Mathieu TALLON indique que dans la demande de prestations, l'intervention d'un cabinet est incluse pour intervenir dans le cadre des réunions du Sybra.

Après consultation des propositions, le choix du cabinet juridique s'est porté sur le cabinet LANDOT & Associés, ce cabinet étant ressorti comme le mieux disant, techniquement et financièrement.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical la majorité des membres présents, décide :

- **De choisir le cabinet juridique LANDOT & Associés et de donner pouvoir au Président pour signer tous documents nécessaires**

CREATION D'UN POSTE CDDi A 28/SEMAINE

Monsieur le Président informe les membres présents que le SyBRA, reconnu chantier d'insertion, peut recourir aux « contrats déterminés d'insertion » (C.D.D.I.) afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Le Syndicat pourrait ainsi, concilier ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Nous vous proposons de recruter un demandeur d'emploi dans le cadre d'un CDDi, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien de rivière, à raison de 28 heures par semaine, anticipant une baisse d'effectif (arrêts maladies prolongés – fin de contrat) et ainsi renforcer l'équipe des agents d'entretien.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 4 mois, à compter du 6 mai 2019, renouvelables jusqu'à 24 mois maximum (soit jusqu'au 5 mai 2021).

Mathieu TALLON indique qu'un contrat de 4 mois sera fait au départ.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical la majorité des membres présents, décide :

- **D'approuver et voter la création d'un poste en CDDinsertion à compter du 6 mai 2019 et pour une durée maximale de 24 mois.**

CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TEMPORAIRE A 17 H/SEMAINE

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que pour des raisons d'organisation et de surcharge temporaire de travail, il serait souhaitable de recruter un adjoint administratif pour une durée de 5 mois maximum.

Ce recrutement sera réalisé par le biais du service secrétaire de mairies itinérantes du Centre de Gestion de la Charente avec lequel nous avons conventionné en juin 2018 (*délibération N°13/13-06-2018*).

Monsieur le Président propose de voter pour cette création de poste temporaire d'adjoint administratif à compter du 01 avril 2019.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical la majorité des membres présents, décide :

- **D'approuver et voter la création d'un poste temporaire d'adjoint administratif à 17 h/semaine pour 5 mois maximum.**

Recrutements 2019 :

Encadrant technique : 18 candidatures à ce jour
Fin des réceptions des candidatures le 22/03/2019
Jury pour le recrutement : le 2/04/2019
Embauche prévue le 6/05/2019

QUESTIONS DIVERSES

DATES DES PROCHAINES REUNIONS :

BUREAU SYNDICAL : Le 3/04/2019
COMITE SYNDICAL : le 17/04/2019

COPIL ETUDES LISTE 2 TOUVRE ET BOEME, ETUDE DIG PPG 5 bassins versants : avril mai juin 2019

BUREAU SYNDICAL : juin 2019

✍️

Fin de séance à 19 H 30

Le Président,
Jean-Charles DOBY

